

ERNST & YOUNG Audit

Membre du réseau Ernst & Young Global Limited

Le Compans – Immeuble B

1, place Alfonse Jourdain

B.P. 98536

31685 Toulouse Cedex 6

S.A.S. à capital variable

344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles

EXCO SOCODEC

51, avenue Françoise Giroud

B.P. 16601 - Parc Valmy

21066 DIJON CEDEX

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Dijon

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE**

269, faubourg Croncels

10080 TROYES Cedex

**Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2017

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE

269, faubourg Croncels
10080 TROYES Cedex

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre caisse, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Transfert et suspension du contrat de travail de Monsieur KERMARREC, modalités de rémunérations et de retraites et délégations.

Nature et objet

Monsieur Jacques KERMARREC a été nommé Directeur Général, Mandataire Social, de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne par le Conseil d'administration de cette dernière lors de sa séance du 16 décembre 2011. Cette nomination a été soumise à l'agrément du Conseil d'administration de l'organe central dans sa séance du 22 février 2012.

Dans le cadre de cette nomination, le Conseil d'administration du 21 avril 2017 a autorisé la convention de transfert et de suspension de son contrat de travail en qualité de Directeur Général Adjoint et a validé les modalités de rémunération et des avantages afférents ainsi que les modalités d'octroi de la pension de retraite et de l'indemnité de départ à la retraite.

Motif justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Le statut de mandataire social du Directeur Général est incompatible avec l'existence d'un contrat de travail en cours d'exécution, ce qui implique de formaliser la suspension du contrat de travail pour clarifier et sécuriser sa situation.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Icauna Finances S.A.

Personnes concernées :

- Monsieur Michel Dombrecht,
- Monsieur Bernard Moissette.

Nature et objet

Votre Caisse Régionale a renouvelé l'engagement donné à la société Icauna Finances S.A. de la soutenir financièrement en cas de besoin.

Modalités

Cette convention n'a pas eu d'effet au titre de l'exercice 2017.

Dijon et Toulouse, le 5 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes



ERNST & YOUNG Audit
Frank ASTOUX



EXCO SOCODEC
Olivier GALLEZOT